

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5/08/2019 - N° 46

L'an deux mille dix-neuf et le 5 du mois d'août, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Etaient présents : **CESAR Marie-Christine,**
 MERMET Isabelle,
 MANTRAND Patrick,
 BARTHELEMI Julien,
 CONIL Mathieu,
 BAILE Alexandra,
 OCCELLI Didier,
 GUIBERT Colette,
 BOLGARI Christian.

POUVOIR : Katia ROSSI a donné pouvoir à Christian BOLGARI.

ORDRE DU JOUR :

- **DECISIONS MODIFICATIVES**
- **CABINET MEDICAL**
- **QUESTIONS DIVERSES.**

Secrétaire de séance : Marie-Christine CESAR.
Rédaction : Christine GRAS.

I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 9 juillet 2019.

II) APPROBATION DES PROCES VERBAL DU 9 JUILLET 2019 ET 1^{ER} AOUT 2019.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher les procès-verbaux du 9 juillet 2019 et du 1^{er} août 2019. Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

III) DECISIONS MODIFICATIVES.

1) M49 : Il est proposé d'affecter 10 000 € sur frais d'étude pour alimentation eau potable et l'acquisition des bassins d'eau sur Bay. Les accords des propriétaires sont acquis. Il reste à passer chez le notaire. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) M14 : Monsieur le Maire propose de réajuster le budget par une décision modificative. Nous pouvons affecter le surexcédent et affecter les 50 000 € d'imprévus. Il propose de rajouter le programme des fontaines avec les subventions acquises soit 40 000 € Il propose également de terminer la mairie avec le mobilier, la salle du conseil et le porche d'entrée.. Egalement pour l'appartement de l'école les enveloppes sont ouvertes et il ne manque plus que les crédits. Pour la remise Henry le DCE est prêt depuis le mois de mai et nous ne pouvons pas publier car pas de crédits inscrits au budget. Egalement sur l'immeuble de la perception il y aurait de nombreux travaux à prévoir.

Mathieu Conil rappelle que l'on travaille à l'envers. Pour l'appartement il veut que l'on fasse un conseil municipal uniquement lorsque les devis seront reçus. Marie-Christine Cesar rappelle que l'immeuble de la perception ça ne date pas de ce mandat. Christian Bolgari est d'accord pour réunir le conseil municipal plusieurs fois au cas par cas.

Isabelle Mermet souligne qu'il y en a assez. On a fait des réunions où personne ne vient, trois semaines que les élus ont les documents, personne ne répond jamais à rien. Elle dit qu'il y en a ras le bol de travailler comme cela. Marie-Christine Cesar dit que les toilettes publiques ont été présentées le 30 septembre 2018 et ils disent qu'ils ne l'ont pas. C'est exagéré.

Il est demandé de retirer 30 000 € mairie. Concernant les toilettes Mathieu Conil interpelle Marie-Christine Cesar car elle rejette la faute sur les élus. Les toilettes ont déjà été inscrits au budget et rien n'a été fait. On nous prend pour des imbéciles, des girouettes. Isabelle Mermet a vu passer tous les mails. On est d'accord que c'est une urgence. Il a fallu avoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. On garde le surexcédent.de fonctionnement.

Isabelle est excédée et prête à quitter la séance. Il y a un surexcédent 489 000 €. Si on ne l'affecte pas en fonctionnement il ne faudra pas dire en fin d'année que l'on aura du suréquilibre et que l'on aura rien fait.

Mathieu Conil dit que cela fait 5 ans que l'on a rien fait. Il propose d'enlever les dépenses imprévues, d'enlever le 2313, on garde les frais d'AM pour 15 000 €. 21 000

€ € pour la place Moreau on enlève. Marie-Christine Cesar lui rappelle qu'il était d'accord pour la place Moreau. Un coup il dit oui et un coup il dit non. On aurait du laisser le village se délabrer. On procède au vote : Pour Lucas Guibert, Isabelle Mermet et Marie-Christine Cesar. Patrick Mantrand et Didier Occelli s'abstiennent, les autres votent contre. Cette décision modificative n'est pas adoptée.

IV) CABINET MEDICAL

Le conseil municipal avait demandé à ce qu'on fasse un courrier au docteur Caruso. Malgré cela il refuse de s'engager sur une présence à Entrevaux. Monsieur le Maire ne souhaite pas donner une suite favorable car il ne s'engage pas sur un nombre de jour. Ca ne pérennise pas la présence d'un médecin sur Entrevaux. D'autre part nous sommes engagés sur 10 ans par un bail commercial. Mathieu Conil souligne qu'il ne veut pas qu'un autre médecin s'installe. Monsieur le Maire maintient que ce n'est pas dans l'intérêt de la commune. Il est proposé un rendez-vous au docteur Caruso en présence de Mathieu Conil.

V) QUESTIONS DIVERSES

Fait à Entrevaux, le 30 novembre 2019.



A collection of handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the page. The signatures are stylized and vary in size and orientation. Some are written in blue ink, while others are in black ink. The signatures appear to be from various individuals, likely members of the municipal council or the mayor, as indicated by the text above.